

ECONOMICS

14 Octobre 2016

Le Brexit vu de Belgique

Les exportations belges vers le Royaume-Uni pourraient être 21% à 26% plus chères

Le Royaume-Uni a décidé de quitter l'Union européenne (UE) et Theresa May - actuelle première ministre britannique - a confirmé l'intention du gouvernement d'activer l'article 50 durant les trois premiers mois de l'année prochaine. Ceci étant, le processus risque de durer longtemps. La négociation n'aboutirait ainsi pas avant 2019 et l'application du futur accord prendrait encore quelques années. D'un point de vue économique, les effets à court termes sur la confiance des agents économiques se sont révélés être limités mais il ne faut pas négliger les effets négatifs impactant notre économie à plus long terme (comme le commerce international par exemple). Le cadre de travail reste flou et le gouvernement anglais préfère ne pas agir dans l'urgence.

Selon un récent Economic.Polls@ING¹, moins de 4 Belges sur 10 associent Brexit à la fin de l'UE (Gr. 1). Ce chiffre est en légère diminution en comparaison au sondage qui avait été réalisé avant le référendum. Ce sont principalement les répondants qui pensaient que le Brexit impliquerait une implosion de l'UE à court terme qui semblent avoir changé d'avis. Le risque politique n'est cependant pas totalement écarté et 38% des répondants restent convaincus que le Brexit conduira à court ou à long terme à une désintégration européenne. **2017 sera d'ailleurs une année charnière** puisque l'agenda politique est chargé et la possibilité d'une contagion loin d'être nulle entre les élections en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Nous n'en sommes pas encore là et le projet européen reste à l'heure actuelle encore solidement ancré dans l'esprit des Belges.

Les premiers indicateurs comme la confiance des consommateurs ou les ventes de détails se sont montrés rassurants mais ce serait une erreur de considérer que le plus gros de l'orage est passé et que le Brexit n'aura qu'un effet négatif limité tant au Royaume-Uni (R-U) qu'en UE. A l'heure actuelle, le R-U est encore un pays membre de l'Union européenne et **aucun changement institutionnel** n'est encore acté.

Si le risque politique d'une désintégration de l'Union européenne est une épée de Damoclès non négligeable, le coût économique direct est davantage lié au **commerce international**. La Belgique est certainement l'un des pays les plus impactés par le Brexit puisque les exportations vers le R-U représentent plus de 7% du PIB. En particulier la sortie du R-U de l'UE aura pour conséquence que les exportations belges deviendront certainement plus chères pour le consommateur britannique. L'évaluation de l'augmentation des prix à l'exportation dépend évidemment du modèle de séparation ou autrement dit du type de rapport que le R-U et l'UE décideront d'avoir à l'avenir. Prenons l'exemple le plus extrême mais pas le moins probable : celui d'une indépendance totale du R-U où l'accès au marché unique européen serait abandonné.

1. **Droit de douane** : Le marché intérieur de l'Union européenne repose notamment sur la libre circulation des marchandises dans les États membres. Par conséquent, une sortie de l'UE implique l'introduction d'une

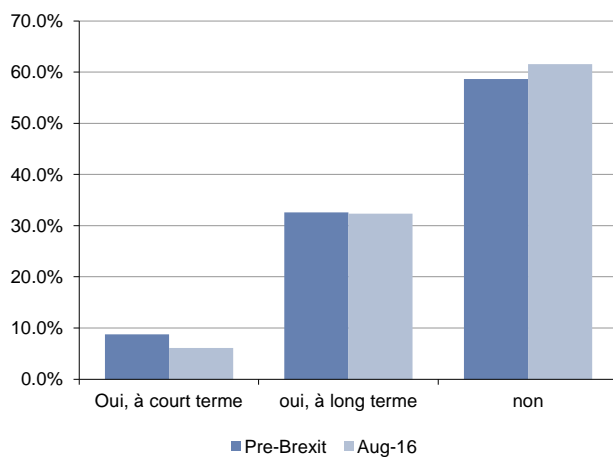
Geoffrey Minne

Economist
Brussels +32 (0)2 547 33 86
geoffrey.minne@ing.be

¹ **Disclaimer Economic.Poll@ING** est une question posée chaque semaine sur la page de logout d'ING Home'Bank. Les questions commentées ici ont été posées entre le 23 mai et le 05 juin 2016 et entre 22 août et le 28 août (respectivement 6159 et 12646 personnes interrogées). La représentativité de cet échantillon n'est pas garantie.

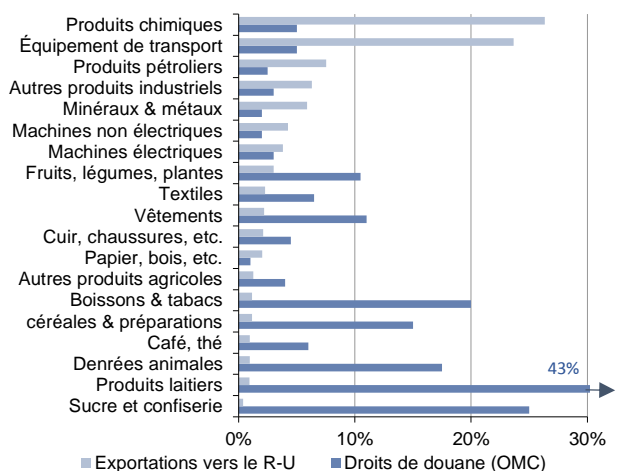
taxe britannique à l'importation de produits en provenance de Belgique par exemple. Si aucun partenariat n'est scellé entre le R-U et l'UE, alors ce sont les taux d'imposition appliqués au sein des pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui pourront être appliqués par le R-U. Sur base de ces taux qui diffèrent en fonction du secteur d'activité ainsi que du poids relatifs de ces différents secteurs dans les exportations belges au R-U, le droit de douane moyen serait de 5%, soit un taux à légèrement supérieur à la moyenne européenne (4,9%). La moyenne belge est fortement influencée par les secteurs de la chimie et des équipements de transport qui représentent ensemble la moitié des exportations belges vers le R-U et qui seraient caractérisés par un droit de douane de 5%. De manière générale, la majorité des exportations belges sont caractérisées par des droits de douane relativement faibles. Il existe toutefois une importante disparité au sein des secteurs d'activité. Certains représentent une faible part des exportations mais subiraient un droit de douane bien plus élevé (ex. secteurs alimentaire et textile). Les confiseries belges pourraient ainsi être taxées à hauteur de 25%.

Gr 1 - Question : « La sortie du Royaume-Uni signifie-t-elle la fin de l'Union Européenne ? »



Source : ING

Gr 2 Droits de douane (% du prix) et part dans les exportations belges vers le Royaume-Uni (% du total)



Source : WTO, UNCTAD, ING

2. **Le taux de change** : le cours euro/livre sterling est l'une des seules variables financières dont l'impact initial a perduré jusqu'à présent. Récemment, la dépréciation de la livre sterling a oscillé entre 15 et 20% (actuellement 18%) et nous ne pensons pas que le niveau pré-Brexit ne sera pas atteint dans les prochains mois.

Concrètement, cela signifie qu'en théorie les biens européens pourraient voir leur prix augmenter en livre sterling à hauteur de **21 à 26%** en moyenne pour les ménages et entreprises britanniques (en comparaison à la situation précédant le référendum). Il existe toutefois des différences sectorielles importantes et l'augmentation pourrait même aller jusqu'à près de 60% pour les produits laitiers par exemple. A cela peuvent s'ajouter des barrières non-tarifaires comme des normes sanitaires différentes où des formalités administratives supplémentaires.

Le commerce international est une facette importante de la question du Brexit et il existe d'autres canaux influençant l'économie belge tels que les **investissements directs étrangers**. Même si peu de données sont disponibles à ce propos, nous pensons qu'il est probable que des investissements belges au R-U soient reportés dans un premier temps et restreints dans un second temps. Mais ce n'est pas tout puisque des

entreprises non-européennes pourraient se détourner du R-U puisque l'accès au marché unique n'est plus garanti. Par exemple, les entreprises japonaises qui emploient 140 000 travailleurs au R-U (notamment dans le secteur automobile) ont déjà prévenu que leur investissement pourrait être réduit. Est-ce que la Belgique peut profiter de ce changement de position pour attirer en son sein des investissements mais aussi des emplois ? Certainement mais il convient de ne pas surestimer le gain. La ville de Londres n'est pas facilement remplaçable que ce soit au niveau de l'infrastructure ou du capital humain. De plus la concurrence est rude en UE et des villes telles que Francfort ou Luxembourg ont certainement une longueur d'avance au niveau du secteur financier.

En définitive, il existe deux types de risques pour la Belgique : des risques concrets liés en grande partie au commerce international et des risques potentiels liés aux développements politiques. Le Brexit implique que les produits belges seront plus coûteux à importer pour les ménages et entreprises britanniques. Dans le cadre d'une séparation difficile entre le Royaume-Uni et l'UE, l'impact sur le prix pourrait être de 21 à 26% en moyenne en comparaison à la période pré-Brexit et affecter de manière plus importante les secteurs alimentaires et textiles. Cependant le jeu reste dynamique et d'importants changements de stratégie pourraient être opérés par les entreprises ou autorités. Mais pour évaluer cela, il faudra encore attendre que les différents joueurs dévoilent leurs cartes.